



SOMMAIRE

	Page
Composition du Conseil d'Administration.....	
Composition du Comité de Direction.....	
Ordre du jour.....	
Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale ordinaire.....	
Rapport Général des Commissaires aux Comptes.....	
Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	
Rapport du Président du Conseil d'Administration sur l'évaluation du Conseil d'Administration	
Projet de Textes de Résolutions.....	
<u>ANNEXE 1</u> : Etats Financiers au 31/12/2018 :	
<u>ANNEXE 2</u> : Résumé de l'actionnariat (Fiche de vie sociale)	

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ADMINISTRATEUR	Représenté par :
ALIOS Finance SA	Hassène ZAAZAA
Hichem ZGHAL	Lui-même (PRESIDENT)
M. de LAPLAGNOLLE Philippe	Lui-même
CFAO – CI	Edouard ROCHET (1)
TRACTAFRIC MOTORS	M. Philippe RAYNAL (1)
MANUTENTION AFRICAINE	Daniel PAHIDEWINDE
MATFORCE	Mme E. KOESTLER
AMSA ASSURANCE	M. KOUAME Victor
Hicham DAOUK	Lui-même
ZAAZAA Hassène	Lui-même

(1) *En Attente de Demande d'agrément à BCEAO*



COMPOSITION DU COMITE DE DIRECTION

PRENOMS ET NOMS DES DIRIGEANTS	FONCTIONS
M. DAOUK Hicham	Directeur Général
M. PAPILLION Thierry	Directeur Général Adjoint
M. NGALANI Edgar	Secrétaire Général
M.SOUMAHORO Inzan	Directeur Contrôle Permanent & Conformité
Mlle AMANY Jessica	Responsable Contrôle Permanent
M. DIAKITE Fodé	Responsable Audit Interne
Mme SEGNEBLE Marie-Odile	Directrice Commerciale
M. SAMAKE Amara	Directeur Recouvrement Contentieux
M. SOUMAHORO Souleymane	Responsable Informatique
Mme Tiéhou KOULIBALI Epouse BROU	Responsable Ressources humaine
M. CAMARA Samba	Directeur Succursale du Burkina
M. JAMIL Hicham	Directeur Succursale du Sénégal
M. TOURE Ibrahim	Directeur Succursale du Mali

ORDRE DU JOUR :

1. **Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale**
 2. **Rapport Général des Commissaires aux Comptes relatif à l'exercice 2018**
 3. **Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées (Art. 440 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)**
 4. **Approbation desdites conventions, ainsi que des comptes de l'exercice 2018**
 5. **Affectation du résultat de l'exercice 2018, ainsi que de l'impact comptable du PCB Révisé**
 6. **Quitus au Conseil d'Administration**
 7. **Rapport des Commissaires aux Comptes relatif à la tenue du Registre des actionnaires**
 8. **Rapport sur l'évaluation du Conseil d'Administration et de ses membres**
 9. **Cessation de mandat d'un administrateur**
 10. **Nomination d'un nouvel administrateur**
 11. **Remplacement des commissaires aux comptes suppléants**
 12. **Emission d'un nouvel emprunt obligataire**
 13. **Emission d'un emprunt subordonné**
 14. **Pouvoirs**
-

ALIOS FINANCE COTE-D'IVOIRE
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EXERCICE 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux articles 27 et suivants de vos statuts, pour vous soumettre les comptes du soixante et deuxième exercice social de votre société, arrêtés au 31 décembre 2018.

I. Activités des organes sociaux

Le 22 juin 2018, une assemblée générale ordinaire s'est tenue dont l'ordre du jour portait sur l'adoption des comptes arrêtés au 31 décembre 2017.

Le Conseil d'Administration s'est réuni trois (03) fois au cours de la période sous revue :

- le 20 avril 2018 ;
- le 05 juillet 2018 ;
- le 19 octobre 2018.

II. Activités des organes de contrôle

En application des dispositions pertinentes en la matière, le contrôle interne a produit les rapports requis à bonne date.

Le Commissaire aux Comptes a effectué trois missions de vérifications. La première, en mars 2018, a permis de mener les travaux de certification des comptes arrêtés au 31 décembre 2017. Puis, se sont tenues une mission d'intérim en novembre 2018 et une mission de vérification et de certification des comptes arrêtés au 31 décembre 2018.

III. Marché de la société

3.1 ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

▪ Côte d'Ivoire

Sur le plan économique, la 4ème Revue du Programme économique et financier triennal soutenu par le Fonds monétaire international (FMI), effectuée en octobre, a noté de « bonnes perspectives économiques » pour 2018 et 2019 en Côte d'Ivoire.

En dépit des chocs exogènes et endogènes de l'année 2018, l'économie ivoirienne a montré sa résilience et de bonnes perspectives sont prévues pour 2019.

La croissance du PIB réel, en Côte d'Ivoire, est estimée à 8% en 2018 et l'inflation devrait rester bien en-dessous de la norme de 3% de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

La Côte d'Ivoire enregistre un bond dans le classement Doing Business, confirmant de bonnes perspectives pour 2019

Le pays est ainsi passé de la 139ème place à la 122ème sur les 190 économies concernées, se positionnant à nouveau dans le top 10 des pays réformateurs au monde en réalisant un bond de 17 places dans le classement.

Sur le plan financier, de nombreux appuis octroyés par les partenaires techniques et financiers :

- La Banque africaine de développement (BAD) a engagé au total 729 milliards FCFA en 2018 pour le financement de projets inscrits au portefeuille pays pour la Côte d'Ivoire.

- La Banque mondiale a octroyé 638 milliards FCFA à la Côte d'Ivoire en 2018, pour financer le développement de 11 projets.

Sur le plan agricole, le gouvernement ivoirien a procédé à la mise en service d'un barrage gonflable, le premier en Afrique de l'Ouest, dans le cadre du Projet d'Aménagement hydro-agricole (PAHA) de M'Bahiakro (Centre), le 14 décembre 2018. Cet investissement, d'un coût global de 14 milliards FCFA financés en grande partie par la Banque ouest africaine de développement (BOAD) et le Fond Koweïtien.

Sur le plan de l'énergie, plusieurs projets ont été lancés. Notamment le Projet de développement et de réhabilitation du réseau électrique de Côte d'Ivoire (PRODERCI), d'un coût de 460 milliards de francs CFA.

Ce projet bénéficie d'un financement à 95% de la République populaire de Chine, à travers sa banque Eximbank Chine et de l'Etat de Côte d'Ivoire, à hauteur de 5%. Il couvre les zones du Nord-Est, du Centre-Nord, du Centre-Ouest et de l'Ouest.

▪ Sénégal

La croissance estimée du PIB réel reste forte à 7,0 % en 2018, légèrement inférieure aux 7,2 % de 2017, avec une croissance :

- du secteur primaire de 7,8 %, grâce à l'agriculture et aux activités connexes.
- du secteur secondaire de 6,9 %, due principalement aux sous-secteurs des industries extractives, de l'agroalimentaire et du bâtiment.
- du secteur tertiaire de 6,7 %, particulièrement grâce à la vente au détail.

Le déficit budgétaire de -3,5 % du PIB en 2018, est supérieur aux 3 % de 2017, et financé principalement par l'émission d'euro-obligations. Le ratio de la dette extérieure totale au PIB était de 64,2 % en 2017 et de 62,9 % en 2018. Cependant, le risque de surendettement reste faible. L'inflation s'établit à 1,4 % en 2018, légèrement supérieure à celle de 2017, du fait d'une saison agricole favorable et d'une politique monétaire prudente.

Le déficit de la balance courante passe de -7,3 % du PIB en 2017 à -6,9 % en 2018 grâce à l'accroissement des exportations de produits agricoles et halieutiques et la baisse des importations. Les termes de l'échange s'améliorent de 4,1 %.

La forte croissance enregistrée depuis 2015 devrait se poursuivre en 2019 et 2020 grâce à la poursuite des investissements publics dans le cadre du Plan Sénégal émergent. Les efforts de consolidation pourraient ramener le déficit budgétaire à moins de 3 % du PIB après 2020.

Cependant, ces projections sont incertaines, notamment en raison de la hausse des prix du pétrole. Toutefois, le Sénégal pourrait devenir un pays producteur de pétrole et de gaz d'ici 2021. Il existe d'autres risques comme l'accumulation d'arriérés internes, ce qui ralentirait les activités du secteur du bâtiment, et l'augmentation des dépenses courantes résultant des demandes sociales, caractéristiques d'une année électorale.

Dans le cadre du Plan Sénégal émergent, les réformes du Programme de réformes de l'environnement des affaires et de la compétitivité ont été mises en œuvre. A savoir :

- Dans le secteur agricole, elles visent à la simplification des procédures fiscales et la suspension ou l'exonération de certaines taxes.
- Dans le secteur de l'énergie, en 6 ans, divers investissements et réformes ont doublé la capacité installée qui atteint 1 250 M W en 2018. Le plan de bouquet énergétique a augmenté la production et réduit le prix de l'électricité de 10 %. Cependant, pour optimiser ces réformes, les autorités devraient renforcer le régime foncier et adapter le système éducatif aux emplois futurs.

▪ Mali

La forte croissance de l'économie se poursuit, avec une croissance du PIB réel estimée à 5,0 % en 2018, en légère baisse par rapport aux 5,3 % enregistrés en 2017, portée principalement par :

- l'agriculture (le coton en particulier)

- les services (activités financières et commerce).

Concernant la demande, la consommation des ménages est le principal moteur. Le déficit budgétaire a été réduit, passant de 2,9 % du PIB en 2017, à un taux estimé de 2,5 % en 2018. La dette publique s'élevait à 35,9 % du PIB en 2018, en légère hausse par rapport au taux de 35,6 % enregistré en 2017, mais la dette extérieure a légèrement baissé à 24,1 % du PIB. Le Mali reste confronté à un risque modéré de surendettement.

L'inflation a ralenti pour s'établir à un taux estimé à 1,7 % en 2018, grâce à la baisse des prix des denrées alimentaires et des produits pétroliers importés.

La croissance du PIB réel devrait ralentir en 2019 pour s'établir à 4,7 % et s'y maintenir en 2020. L'inflation devrait être de l'ordre de 1,7 % en 2019 et 1,8 % en 2020.

Grâce à l'assainissement, le déficit budgétaire devrait se réduire progressivement, passant d'environ 2,4 % du PIB en 2019 à 1,5 % en 2020.

Ces perspectives économiques pourraient être compromises par plusieurs facteurs, notamment les conditions de sécurité liées aux retards dans la mise en oeuvre de l'Accord de Paix et de Réconciliation et aux chocs exogènes tels que la variabilité climatique, la volatilité des cours de l'or et du coton et les fluctuations du taux de change euro/ dollar. La recapitalisation de certaines banques commerciales a contribué à la stabilité du secteur bancaire, mais le *ratio* élevé des prêts non productifs (16,5 % en 2018) pourrait menacer le financement du secteur privé.

▪ Burkina Faso

La croissance économique est restée solide à 6 % en 2018 malgré un contexte national sécuritaire difficile et une hausse des prix internationaux du pétrole.

L'activité a été tirée par les services, notamment les télécommunications, les services financiers et l'organisation d'événements internationaux comme le SIAO et le Tour du Faso.

Le maintien du dynamisme du secteur minier et le rebond de la production agricole ont également soutenu la croissance économique.

Le taux d'inflation est estimé à 2 % en 2018 contre 0,4 % en 2017. Cette hausse étant principalement due à l'augmentation des prix des boissons alcoolisées, du logement et des hydrocarbures.

Le déficit public s'est réduit de plus de 3 points de pourcentage du PIB entre 2017 et 2018, et devrait atteindre 4,7 % du PIB en 2018 contre 7,8 % en 2017. Les grèves prolongées dans la fonction publique, y compris au ministère de l'économie ont négativement affecté la collecte des impôts et taxes. Mais une plus forte mobilisation des dons extérieurs (4,1 % du PIB) a permis d'atténuer l'effet négatif des mouvements sociaux sur les recettes publiques.

Les perspectives économiques demeurent favorables à moyen terme, avec une croissance du PIB qui devrait se stabiliser autour de 6 % sur la période 2019-2021.

L'économie devrait être soutenue par les services, les mines et l'agriculture.

L'inflation devrait se maintenir en dessous de 3 % conformément aux critères de convergence de l'Union économique et monétaire ouest-africaines (UEMOA).

Ces perspectives sont toutefois sujettes à des risques internes et externes importants :

- Sur le plan extérieur, le pays est vulnérable aux fluctuations des cours de l'or et du coton, et à la hausse des prix internationaux du pétrole.
- Sur le plan intérieur, la menace terroriste et les mouvements sociaux, y compris les grèves dans la fonction publique peuvent avoir des impacts négatifs sur les investissements et la croissance économique.

IV. Faits marquants

Les événements sur 2018 ayant marqué l'activité de Alios Finance Côte d'Ivoire sont les suivants :

- ❖ Entrée en vigueur du nouveau plan comptable de l'UEMOA / Bâle 2 et 3
- ❖ L'incidence du changement de réglementation comptable est une hausse des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2018 à hauteur de FCFA 2 822 millions.
- ❖ Crise des secteurs du BTP et du transport liée aux retards de paiement de l'état
- ❖ Changement de l'équipe dirigeante

- ❖ Mise en place d'une task force pilotée directement par le DG Groupe
- ❖ Mise en place d'un nouvel organigramme organisé en trois pôles (Commercial, Risques et Support) ;
- ❖ Création d'une Direction du Contrôle Permanent et Conformité
- ❖ Réorganisation du comité de crédit comprenant désormais deux paliers de décisions contre quatre en 2017.

V. Evolution de l'exploitation et de l'activité de financement

4.1. RECOUVREMENT

Les engagements incidentés sont passés de 4 799 MFCFA au 31/12/2017 à 1 260 MFCFA au 31/12/2018 soit une nette amélioration de 3 539 MFCFA. L'année 2018 a connu une stabilisation des engagements risqués inférieurs à 90 jours.

4.2. ACTIVITÉS ET PRODUCTION

Le montant des productions de 2018 est ressorti à 22 201 MFCFA contre 26 548 MFCFA en 2017, soit une baisse de 16%.

La production sur le premier semestre 2018 a volontairement été ralentie par le management d'Alios afin de mener le projet de réingénierie lancé par le Groupe à la fin de l'exercice 2017. Ce projet a porté sur l'ensemble des départements de la filiale et a abouti à la mise en place d'une nouvelle organisation ainsi qu'à un renforcement des effectifs par des ressources bien qualifiées.

Tableau I : Evolution comparée de la production par produit (données en millions de FCFA)

PRODUITS	2018		2017	
	Montant	Poids %	Montant	Poids %
Leasing Mobilier	17 760	80,0%	17 787	67,0%
Crédit Classique	4 085	18,4%	7 168	27,0%
Crédit Auto	223	1,0%	266	1,0%
Crédit Personnel	89	0,4%	1 062	4,0%
Location Longue Durée	44	0,2%	265	1,0%
Total	22 201	100%	26 548	100%

En 2018, 80% des productions portent sur le leasing, 18% sur le crédit classique, et 1% sur le crédit auto.

Tableau II : Evolution comparée de la production par site (données en millions de FCFA)

SITES	2018		2017	
	Montant	Poids %	Montant	Poids %
Côte d'Ivoire	12 086	54,4%	17 561	66,1%
Sénégal	4 769	21,5%	4 457	16,8%
Mali	4 106	18,5%	3 033	11,4%
Burkina Faso	1 240	5,6%	1 497	5,6%
Total	22 201	100%	26 548	100%

Bien que la Côte d'Ivoire représente toujours une part prépondérante de la production (54% de la production 2018), sa production accuse une baisse de 31% par rapport à 2017.

Cette baisse de production a néanmoins été partiellement compensée par les augmentations sur les sites du Mali (+35% vs 2017) et le Sénégal (+7% vs 2017).

4.3. RATING DU PORTEFEUILLE •

• Evolution du portefeuille

Comparativement à l'exercice 2017, l'exercice 2018 a connu une nette progression de la qualité du portefeuille.

Tableau III : Qualité du portefeuille (données en millions de FCFA)

	31/12/2017	31/12/2018	Evolution
Engagements	62 066	56 783	-9%
Engagements sains	44 805	42 652	-5%
Engagements sains/Engagements	72%	75%	
Impayés	7 312	8 864	18%
< 90 jours	4 678	1 215	-74%
Risque	16 946	13 780	-19%
NPL	13 209	12 834	-3%
Taux de NPL	21%	23%	
Provisions	7 752	8 146	5%
Provisions sur NPL	59%	63%	

Le total des engagements est passé de 62 066 MFCFA au 31/12/2017 à 56 783 MFCFA au cours de la période sous revue, soit une baisse de 9% (5 283 MFCFA en montant).

Comparativement à l'exercice 2017, la qualité du portefeuille est en net amélioration sur 2018 avec notamment :

- Les NPL en baisse de 3%
- Les engagements risqués inférieurs à 90 jours en baisse de 74%

VI. Respect du dispositif réglementaire

Sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2018, les états de calcul des principaux *ratio* font ressortir :

- Des fonds propres de base durs à 6 349 MFCFA pour un niveau minimum requis de 4 317 MFCFA
- Des fonds propres effectifs à 8 148 MFCFA pour un niveau minimum requis de 6 562 MFCFA

A la même période, les *ratio* clés de solvabilité (pour les fonds propres), d'endettement des dirigeants, de limites des immobilisations hors exploitation et de levier sont ressortis respectivement à 11,79%, 3,13%, 14,95% et de 8,86% contre des normes respectives d'au moins 9,50%, au plus 20%, au plus 15%, et au moins 3%.

L'Etablissement, au 31 décembre 2018, respecte l'ensemble de la batterie des *ratio* relatifs tant à la réglementation des opérations qu'aux normes de gestion.

VII. Funding et respect des engagements

• REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

Au 31 décembre 2018, l'Etablissement a honoré tous les engagements pris avec ses partenaires. Le montant total des emprunts remboursés s'élève à 21 091 MFCFA.

L'encours total des emprunts au 31 décembre 2018 s'élève à FCFA 34 265 MFCFA contre 46 901 MFCFA au 31 décembre 2017.

- *FUNDING ET RENÉGOCIATION DES EMPRUNTS BANCAIRES*

Durant la période sous-revue, l'Etablissement a mobilisé :

- a) Divers crédits court terme d'un montant de 15 500 MFCFA auprès des banques locales ;
- b) Du refinancement auprès de la Banque centrale d'un montant de 3 263 MFCFA

- *APPEL DE FONDS SUR LE MARCHÉ FINANCIER*

L'établissement a effectué trois appels de fonds sur le marché financier :

- Emission en janvier 2018 de 8 000 Mds de bons d'établissements financiers dont 7 700 MFCFA de souscrit (soit 96%)
- Emission en mars 2018 de 3 000 MFCFA de bons d'établissements financiers dont 2 000 MFCFA de souscrit (soit 66%)
- Emission en décembre 2018 de 8 000 MFCFA de titres obligataires dont 10 400 de souscrit (soit 130%) en janvier 2019.

VIII. Etats financiers

- le total bilan est de 62 861 MFCFA
- les créances clientèle ont baissé de 6%, à 48 384 MFCFA contre 51 746 MFCFA en 2017
- le PNB ressort à 4 889 MFCFA contre 4 267 MFCFA en 2017
- le résultat d'exploitation ressort à 148 MFCFA contre -2 858 MFCFA en 2017
- le résultat net ressort à 67 MFCFA contre -2 932 MFCFA en 2017

Nous vous informons que suivant les dispositions prévues aux articles 73-1, 75 et 113 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, il est désormais fait obligation aux entités dont les titres sont inscrits à une bourse des valeurs, de produire en sus de leurs états financiers individuels (et consolidés le cas échéant) établis selon le référentiel comptable spécifique à leurs activités, des états financiers individuels (et consolidés le cas échéant) en normes internationales d'information financière (IFRS) à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2019

IX. Continuité de l'exploitation

Dans la continuité de l'exercice 2018, les orientations générales sur 2019 visent à atteindre la taille critique en activant les moyens et leviers nécessaires et ce, pour une meilleure résilience face aux mutations socio-économiques de notre environnement.

Ainsi, le budget 2019 en liaison avec notre plan de développement 2019-2022 s'articule autour des 3 axes suivants :

1- Axe commercial portant sur :

- Un recentrage sur son métier de base (le crédit-bail et ses dérivés)
- Une croissance portée en partie par le lancement de nouveaux produits full LLD et produits islamiques sur la période 2019 à 2022
- Une reconquête des parts de marché sur notre marché cible (Clientèle PME)
- Un recalibrage de la tarification en fonction des segments de clientèle
- Une consolidation de notre présence sur le marché automobile à travers une animation soutenue auprès des différentes concessions
- Une nouvelle politique marketing à travers une communication institutionnelle soutenue

2- Axe risque portant sur :

- Une nouvelle approche organisationnelle pour le déploiement des équipes en fonction du dimensionnement du portefeuille associé

- Une refonte du système de pilotage et de monitoring Risque des activités de recouvrement et contentieux
- Un effort soutenu sur la récupération des créances accrochées (NPL)

3- Axe ressources portant sur :

- Une diversification des ressources de refinancement
- Un adossement des ressources avec les emplois
- Une optimisation des coûts et des moyens
- Une valorisation du capital humain (formation, revalorisation salariale, plan de carrière)

- *ACTIVITE ET PRODUCTION*

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses orientations, la production attendue sur 2019 est de 30 100 MFCFA (+26%)

Les actions ci-dessous devront être conduites sur chacun des sites afin de garantir la réalisation de la production attendue.

- **Côte d'Ivoire :**

- 1) Baisse de la concentration actuelle sur la TPE au profit de la PME et de la GE
- 2) Actions promotionnelles co-branding et multimarques auprès des concessionnaires toute l'année
- 3) Création de réseau animateurs réseaux (auto et hors auto)
- 4) Mise en place d'une politique marketing à travers une communication institutionnelle et digitale soutenue

- **Sénégal :**

- 1) Renforcement équipe commerciale
- 2) Baisse de la concentration actuelle sur la TPE au profit de la PME et de la GE
- 3) Mise en place d'un objectif de production à taux préférentiel pour la GE (industrie minière, agroalimentaire, plastique et cosmétique)

- **Mali :**

- 1) Renforcement action commerciale en termes de prospection
- 2) Développement de partenariats dans le TP et mise en place de nouveaux partenariats
- 3) Développement de la zone de Kayes (région minière) par le gouvernement

- **Burkina Faso :**

- 1) Prospection ciblée autour des PME et GE,
- 2) Développement de nos relations avec les concessionnaires,
- 3) Réduire considérablement notre risque sur les TPE

- *AGENDA DE LEVEE DE FONDS 2019*

Le besoin de refinancement pour accompagner nos activités au 31/12/2019 a été estimé à 32 000 MFCFA.

Pour rappel, le contexte en Afrique de l'Ouest au cours des derniers mois se caractérise par :

- 1- La baisse des liquidités disponibles pour les banques et les institutions financières
- 2- La diminution du refinancement auprès de la Banque Centrale
- 3- La montée des taux directeurs
- 4- La forte présence des banques sur le marché hebdomadaire de refinancement de la BCEAO

Cette situation impose, pour assurer la disponibilité des ressources nécessaires à nos ambitions sur le marché, de concrétiser davantage la diversification de nos sources de refinancement en augmentant nos appels de fonds sur le marché financier. Ceci dans le but d'arriver à une parité entre nos deux sources de refinancement.

La démarche d'une approche directe auprès de souscripteurs potentiels dans la sous-région ayant démontré son efficacité sur les dernières opérations, devra être maintenue.
Les prévisions de mobilisation des fonds (un total de 30 000 MFCFA) selon les sources sont les suivantes :

- 1) Marché bancaire : 19 000 MFCFA
- 2) Marché Financier : 11 000 MFCFA

Au regard du nouveau dispositif réglementaire, la croissance retenue sur les 4 prochaines années nécessite un renforcement de nos Fonds Propres dès l'année 2020. Ce besoin en renforcement des fonds propres a été évalué à 7 000 MFCFA lors du Conseil d'Administration du 19 Octobre 2018.
En attendant que l'opération d'augmentation de capital prévue à l'échelle du Groupe se concrétise, il est prévu la mise en place d'une dette subordonnée d'un montant de 5 000 MFCFA sur le dernier trimestre de l'année 2019.

- *PERFORMANCE ECONOMIQUE*

Le résultat net attendu pour le compte de l'exercice 2019 se chiffre à 196 MFCFA et se décompose comme suit :

- Un PNB de 4 526 MFCFA
- Un résultat brut d'exploitation de 720 MFCFA
- Un coût du risque plafonné à 0,4% de l'encours moyen soit 196 MFCFA

Conclusions

L'exercice 2018 se clôture avec un niveau de réalisation des objectifs satisfaisant :

- 1) assainissement de la qualité du portefeuille,
- 2) consolidation des fondamentaux,
- 3) renforcement des outils de contrôle et de gouvernance,
- 4) retour à des marges bénéficiaires.

Les priorités de l'année 2019 porteront entre autres sur l'intensification des actions visant à la poursuite de l'assainissement du portefeuille, le renforcement des activités de financement de nouveaux projets, la poursuite des activités de recherche de ressources adéquates. Tous les membres du Conseil d'Administration, la Direction Générale ainsi que l'ensemble du personnel de la société s'emploieront à poursuivre avec détermination les actions engagées.

Nous vous demandons en conséquence, de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont proposées.

Société Africaine de Crédit Automobile, S.A. (SAFCA)

Rapport des Commissaires aux Comptes

Etats financiers annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Société Africaine de Crédit Automobile, S.A. (SAFCA)

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées, sur les prêts et garanties relevant de l'article 45 de la loi bancaire du 1^{er} décembre 2009

Exercice clos le 31 décembre 2018

RAPPORT D'ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice 2018

1. CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

Ce rapport d'évaluation se situe dans un contexte de refonte générale de l'environnement réglementaire caractérisé essentiellement et entre autres par l'entrée en vigueur du nouveau Dispositif prudentiel Applicables aux Etablissements de crédit, assorti des Circulaires de gouvernance entrées en vigueur le 2 juillet 2018 ;

Dans cet environnement globalement dominé par de nouvelles exigences, ALIOS Finance a entamé un processus de mise en conformité de l'ensemble de son écosystème opérationnel pour y faire face. Cette dynamique est impulsée par le Conseil d'Administration et la Direction Générale.

Dans ce cadre de mise en conformité générale et conformément à l'article 17 de la Circulaire N° 01-217/CB/C relative à la Gouvernance des Etablissements de crédit de l'UMOA, « **Au moins une fois par an, le Conseil d'Administration procède seul ou avec l'aide d'experts externes, à une évaluation de l'organe délibérant dans son ensemble, de ses comités spécialisés et de chacun de ses membres. Les résultats de cette évaluation doivent être consignés dans un rapport présenté à l'Assemblée Générale** », le présent Rapport traite de l'évaluation du Conseil d'Administration dans son ensemble. Les Comités spécialisés ainsi que les membres de l'organe délibérant étant en cours de mise en place, leurs évaluations seront réalisées à partir de l'exercice prochain.

2. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

L'évaluation a notamment pour but de faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil et la contribution des Administrateurs, de pouvoir en débattre et ainsi d'en améliorer le fonctionnement et l'efficacité.

3. STRUCTURE ACTUELLE DU CONSEIL

Les exigences réglementaires relatives à la composition et au fonctionnement des Conseils d'Administration des établissements de crédit ont enregistré une évolution très significative avec l'entrée en vigueur de la Circulaire N° 01-217/CB/C relative à la Gouvernance des Etablissements de crédit de l'UMOA. Selon ladite Circulaire cette composition doit respecter caractéristiques suivantes :

- L'organe délibérant doit être composé, de manière équilibrée, de membres dotés de compétences et d'expériences complémentaires dans les domaines d'intérêts de l'établissement.
- Sans préjudice des dispositions légales ou statutaires, l'effectif des membres de l'organe délibérant tient compte du principe de proportionnalité et fait l'objet d'exams périodiques.

- L'organe délibérant doit, à tout moment, être composé majoritairement d'administrateurs non-exécutifs.
- Pour renforcer l'impartialité et l'objectivité de ses décisions, le tiers des membres de l'organe délibérant doit être composé d'administrateurs indépendants obéissant aux critères suivants :
 - ✓ Ne pas être ou avoir été au cours des quatre années précédentes salarié ou membre de l'organe exécutif de l'établissement ;
 - ✓ Ne pas être salarié, ou administrateur de la maison-mère de l'établissement ou d'une société que celle-ci consolide au cours des quatre années précédentes ;
 - ✓ Ne pas être membre de l'organe exécutif d'une entreprise où l'établissement détient directement ou indirectement un mandat au sein de l'organe délibérant ou dans laquelle un membre de l'organe exécutif de l'établissement, en exercice ou l'ayant été au cours des quatre dernières années, détient un mandat au sein de son organe délibérant ;
 - ✓ Ne pas être membre des organes délibérant et exécutif d'un client ou fournisseur significatif de l'établissement ou de son groupe, ou pour lequel l'établissement ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
 - ✓ Ne pas avoir directement ou indirectement, avec l'établissement, une relation d'affaires en cours ou durant les quatre années précédentes ;
 - ✓ Ne pas avoir de lien familial proche avec un membre de l'organe exécutif ou un membre de l'organe délibérant représentant un actionnaire dominant de l'établissement ;

La revue de la situation de votre Conseil au regard des critères ainsi énoncés par la Réglementation bancaire, permet de constater que :

- La composition actuelle peut être considérée comme équilibré avec la présence de spécialistes du Crédit-bail, d'acteurs de premier plan du secteur de vente de matériel roulant et de BTP et d'experts en finance-comptabilité.
- La majorité des membres sont des administrateurs non-exécutifs en conformité avec la réglementation
- Aucun administrateur actuel ne répond à la définition d'administrateur indépendant

A cet égard, votre Conseil est engagé depuis le second semestre 2018 dans un processus global de mise en conformité de son organisation structurelle avec les nouvelles exigences, notamment la cooptation du nombre requis d'administrateurs indépendants et la mise en place des Comités spécialisés.

4. ACTIVITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration s'est réuni trois (03) fois au cours de l'exercice 2018, aux dates suivantes :

- ✓ 20 avril 2018 ;
- ✓ 05 juillet 2018 ;
- ✓ 19 octobre 2018.

Ces réunions ont consacré une large part de ses travaux au processus de mise en conformité avec les nouvelles exigences réglementaires.

En termes organisationnels, cela s'est traduit notamment par :

- ✓ Le Renforcement et réaménagement en profondeur de l'équipe managériale avec notamment :
 - Le remplacement du Directeur Général
 - La création d'un poste de Directeur Général Adjoint ;
 - La création d'un poste de Secrétaire Général
- ✓ Le renforcement des fonctions de contrôle avec la mise en place d'une nouvelle Direction chargé du Contrôle Permanent, de la Surveillance des Risques et de la Conformité ;
- ✓ La réorganisation du Comité de crédit en vue d'une meilleure efficacité
- ✓ L'approbation d'un bon nombre d'outils et supports exigés

5. METHODOLOGIE D'EVALUATION RETENUE

Le Conseil d'Administration du 11 avril 2019 a retenu une méthodologie d'évaluation de l'organe délibérant en trois points :

- i. L'évaluation est réalisée par chacun des administrateurs, à travers un questionnaire
- ii. Dix critères d'évaluation sont retenus, qui pourront être améliorés à l'occasion des prochains exercices, comme suit :
 - Fréquence des réunions du conseil
 - Pertinence des ordres du jour des réunions
 - La communication des supports documentaires avant les réunions du Conseil
 - Utilisation optimale du temps de chaque réunion du conseil
 - Respect du droit de parole de chaque membre du conseil
 - Prise en compte des observations/recommandations soumises par chacun des membres du conseil
 - Qualité du climat de travail au conseil
 - Contribution de l'ensemble des membres du conseil
 - Qualité des Procès-verbaux du conseil

- Efficacité générale du conseil

Chacun de ces critères est apprécié à travers sur une échelle allant de 1 à 4 comme suit :

Notation	Libellé de la notation
1	<i>Médiocre, à revoir complètement</i>
2	<i>Bien mais à améliorer</i>
3	<i>Très bien, à poursuivre</i>
4	<i>Pas d'avis</i>

- iii. L'évaluation finale du fonctionnement du Conseil d'administration est obtenue à travers une synthèse des évaluations individuelles faites par chacun des administrateurs.

6. RESULTATS DES EVALUATIONS

Sur les dix administrateurs, 6 ont participé effectivement à l'évaluation. Leurs constats se résument comme suit :

D'une manière générale, une quasi-unanimité (83%) des évaluations accordent la note la plus élevée au critère « Efficacité générale du Conseil », dégageant cependant des points forts et points faibles à améliorer :

Points forts :

- La fréquence des réunions, la pertinence des ordres du jour du Conseil ainsi que reçoivent la meilleure appréciation par la totalité (100%) des évaluateurs.
- Un peu plus des deux tiers des évaluations ont accordé la meilleure note à six autres critères d'appréciation des qualités du Conseil :
 - ✓ Utilisation optimale du temps de chaque réunion du conseil (67%)
 - ✓ Respect du droit de parole de chaque membre du conseil (83%)
 - ✓ Prise en compte des observations/recommandations soumises par chacun des membres du conseil (83%)
 - ✓ Qualité du climat de travail au conseil (83%)
 - ✓ Qualité des Procès-verbaux du conseil (67%)

Points à améliorer

Parmi les points à améliorer, figurent en bonne place :

- ✓ La communication aux administrateurs, des documents du Conseil suffisamment à l'avance de sorte à en permettre une meilleure exploitation le jour de la réunion ;
- ✓ La contribution de l'ensemble des membres du conseil aux débats lors des sessions

Par ailleurs, le taux moyen de participation des administrateurs agréés aux réunions du Conseil se situe à 61% pour l'exercice 2018. Si l'on considère la présence en tant qu'observateurs des Administrateurs en attente d'agrément, ce taux moyen passe à 71%.

7. PLAN D'ACTION

- Améliorer la méthode d'évaluation du Conseil d'Administration et de ses membres, notamment sur les aspects relatifs au contenu et à la qualité des travaux au regard des points précis de conformité
- Faire prendre par la Direction Générale, toutes les dispositions nécessaires à la transmission aux administrateurs de l'ensemble des documents, au moins 10 jours francs avant la tenue de la session.
- Instaurer l'évaluation de chaque membre du Conseil, ainsi que celle des Comités spécialisés

8. CONCLUSION

Sur ces bases et de manière plus générale, le Conseil d'Administration entend poursuivre et accélérer le processus de mise en conformité engagé depuis début 2018.

Le Président du Conseil d'Administration

**ASSEMBLEE GENERALE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

PROJET DE TEXTES DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve lesdits rapports ainsi que le Bilan et le Compte d'Exploitation du soixante et unième exercice social arrêtés au 31 décembre 2018, tels qu'ils sont présentés et qui se soldent d'une part, par un bénéfice net de 66 751 659 Francs CFA et, d'autre part, par un impact positif de 2 822 021 629 Francs CFA généré par l'entrée en vigueur du Plan Comptable Bancaire Révisé de l'UMOA.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes dont il lui a été donné lecture sur les opérations visées aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et ratifie en tant que de besoin, lesdites opérations.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation du bénéfice net de l'exercice, soit 66 751 659 francs CFA, ainsi que de l'impact du changement de méthodes comptables, soit 2 822 021 629 Francs CFA au compte de report à nouveau, portant celui-ci à un montant de -689 814 577 francs CFA et les fonds propres de la société à 8 648 453 668 francs CFA.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux Administrateurs pour l'exercice écoulé.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur le Registre des titres des associés, approuve ledit rapport.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport d'évaluation du Conseil d'administration conformément aux exigences réglementaires, approuve ledit rapport et invite l'organe délibérant à prendre en compte les observations formulées.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du non-renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur de LAPLAGNOLLE Philippe. L'Assemblée Générale lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme comme Administrateur indépendant, Monsieur Jacques RAICHE, sous réserve de l'obtention des autorités réglementaires, de la dérogation à la condition de nationalité. Son mandat est fixé pour une durée de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'émettre un nouvel emprunt obligataire avec les caractéristiques suivantes :

- Montant maximum de quinze (15) milliards de francs CFA
- Portant intérêts aux conditions du marché et au taux maximum de 9,00 % l'an, y compris les éventuels coûts de garantie
- Remboursement s'échelonnant sur une durée entre 4 et 10 ans

Cet emprunt sera levé en une ou plusieurs tranches, sous la forme privée ou publique au plus tard sur une période de deux ans.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'émettre un emprunt subordonné respectant les critères d'admission en fonds propres complémentaires tels que prévus par le Dispositif Prudentiel applicable aux établissements de crédit de l'UMOA, avec les caractéristiques suivantes :

- Montant maximum de huit (8) milliards de francs CFA
- Portant intérêts aux conditions du marché et au taux maximum de 12% l'an
- Remboursement s'échelonnant sur une durée entre 5 et 10 ans

Cet emprunt sera levé en une ou plusieurs tranches au plus tard sur une période de deux ans.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la non-réactivité des commissaires aux comptes suppléants à produire les documents exigés pour leur demande d'agrément auprès des Autorités de tutelle. L'Assemblée Générale révoque par conséquent les cabinets Uniconseil et Grant Thornton de leurs fonctions de commissaires aux comptes suppléants.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme pour la durée restante du mandat des commissaires aux comptes titulaires, les Cabinets BDO Côte d'Ivoire représenté par Monsieur Bamoutaga Moustapha COULIBALY, et MOIHE AUDIT et CONSEIL Côte d'Ivoire représenté par Monsieur Yao KOFFI Joseph, comme Commissaires aux comptes suppléants. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la finalisation des diligences relatives à l'augmentation et au fractionnement du capital de la société, qui portent ainsi le capital social à TROIS MILLIARDS DEUX CENT QUARANTE SEPT MILLIONS NEUF CENT MILLE (3 247 900 000) francs CFA divisés en HUIT MILLIONS CENT DIX-NEUF MILLE SEPT CENT CINQUANTE (8.119.750) actions d'une valeur nominale de QUATRE CENT (400) FRANCS CFA, numérotées de 1 à 8.119.750, intégralement souscrites et libérées, toutes de même catégorie.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation ou de subdélégation, conformément aux dispositions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente autorisation, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes et, généralement, faire tout ce qui est nécessaire notamment sur le réajustement, dans les limites fixées par l'Assemblée Générale, des caractéristiques des emprunts obligataires et des emprunts subordonnés.

QUINZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

ANNEXE 2

RESUME DE L'ACTIONNARIAT

SAFCA							
Nom commercial		ALIOS FINANCE COTE D'IVOIRE					
Raison sociale		SAFCA					
Objet :		Opérations de financement, de crédit et crédit-bail, de tous biens meubles					
Forme juridique :		S.A. de droit ivoirien - Etablissement financier agréé sous le n° A0001 W					
Date de création :		1956					
Siège social :		1, Rue des Carrossiers Zone 3 - 04 B.P. 27 - ABIDJAN 04 - COTE D'IVOIRE					
N° Registre du Commerce :		CI-ABJ-1962-B-377					
Statuts mis à jour le :		AGE du 21 décembre 2015					
CAPITAL		Nominal : 3 247 900 000 FCFA			Date : 12/06/2017		
TITRES		Nombre		Nature		Valeur nominale	
		8 119 750		Nominative		400 FCFA FCFA	
		Représentant		MANDAT			
				Durée		Début AGO	
						Fin Ex.	
ADMINISTRATEURS							
Hichem ZGHAL		-		0,00%		Président	
M. Philippe de LAPLAGNOLLE		1		0,00%		Lui-même	
ALIOS Finance SA		4 224 000		52,02%		Hassène ZAAZAA	
MATFORCE		749 875		9,24%		Mme Edeltraud KOESTLER	
MANTENTION AFRICAINE		147 925		1,82%		Daniel PAHIDEWINDE	
AMSA ASSURANCE		560 425		6,90%		Victor KOUAME	
TRACTAFRIFRIC Motors CI (TMCI)		-		0,00%		Denis PAPUT (1)	
CFAO Côte d'Ivoire		-		0,00%		Edouard ROCHET (1)	
Hicham DAOUK		-		0,00%		Lui-même	
Hassène ZAAZAA		-		0,00%		Lui-même	
AUTRES ACTIONNAIRES							
STANDARD CHARTERED BANK CI		649 550		8,00%			
DIVERS FLOTTANT A BRVM		1 084 299		13,35%			
CONCESSIONNAIRES IVOIRIENS		703 675		8,67%			
SIDAF		3 125					
SIFF		66 375					
AMERICAN CARS		1 625					
STAR AUTO		505 175					
PREMOTO		27 500					
SIFCOM		99 875					
TOTAL DES TITRES		8 119 750		100%			
Commissaires aux Comptes :		DELOITTE & TOUCHE & EBUR-Fiduciaire				Durée	
						3 ans	
Secrétaire du Conseil :		M. Inzan SOUMAHORO				Début à AGO, Fin Ex.	
						2017	
						Fin à Ex.	
						2020	
PARTICIPATIONS				OBSERVATIONS			
Nom société		Capital		% Filiale			
GIEFCA - Viroflay		3,05 M. EURO		49,60%			
SOBCA - Burkina-Faso		500 M. FCFA		1,95%			

Document mis à jour le : **28 mars 2019**

(1) Administrateur ou représentant attendant agrément de BCEAO